



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 23.10.23

Et publication ou notification

Du 25.10.23

Le Maire,

Nombre conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

N°DEL 2023_06_106_9

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2023

Objet : FINANCES

Décision modificative numéro 3 du budget principal

Présents :

Bernard JOBERT

René CARANDANTE

Catherine HURAUT

Yves NONJARRET

Stéphanie MECHIN

Jean-Michel VIGNAT

Linda TRIBET

Robert DALMASSO

Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS

Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD

Pierre MONETON

Thierry DOMENACH

Laurence GIORGINI

Chloé DE BROUWER

Adama LACLAVERIE

Julie HIVERT

Michaël REBOTIER

Roger OLIVIER

Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI

Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Roger OLIVIER

Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA

Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire, en charge des finances, présente la décision modificative N° 3 du budget principal.

Il explique qu'il est nécessaire de faire des ajustements de crédits sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les mouvements à apporter au budget principal 2023 sont les suivants :

Chapitre	fonction	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
65	020	65888		D	F	R	Autres charges diverses de gestion courante	1 700,00	
							TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 700,00	
74	01	747888		R	F	R	Autres attributions et participations		1 700,00
							TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		1 700,00
							SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 700,00	1 700,00
20	313	2031	249	D	I	R	Frais d'études POLE CULTUREL	65 600,00	
21	511	2128	236	D	I	R	Autres agencements et aménagements ESPACES VERTS	600,00	
21	510	21351	283	D	I	R	Install. Générales agcts aménagts const. TENNIS	15 000,00	
21	510	21351	294	D	I	R	Install. Générales agcts aménagts const. AMENAGEMENT EHPAD	-13 000,00	
21	510	21352	295	D	I	R	Install. Générales agcts aménagts const. GENDARMERIE	25 000,00	
21	325	21828	237	D	I	R	Autres matériels de transport ACQU MATER ELS DIVERS	20 000,00	
23	76	2315	264	D	I	R	Install., matériel et outill. technique PROJECTION INCENDIE	-113 200,00	
							TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	0,00	
							TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	0,00	0,00
							SECTION D INVESTISSEMENT	0,00	0,00
							BALANCE GENERALE	1 700,00	1 700,00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération N° 2023_03_039_22, portant approbation du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération N° 2023_05_073_4, portant décision modificative N° 1 du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération N° 2023_06_93_15, portant décision modificative N° 2 du budget primitif 2023 de la commune ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** la décision modificative N° 3 du budget du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

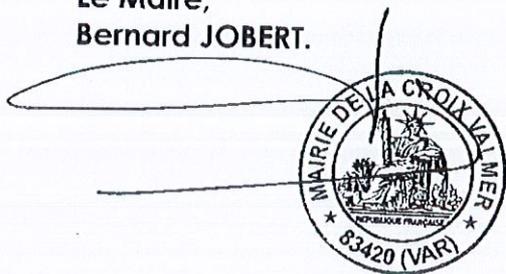
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**

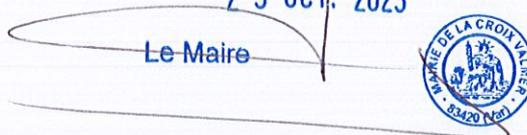


**La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

**Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,**

23 OCT. 2023

Le Maire



ministère
des Relations industrielles, du Commerce
et des Relations de travail
ESBE - T.30 1, 5
ministère



REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2023
Application agréée E-legalite.com